

Règlement sur l'armement de l'infanterie

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Titre(s) : Règlement sur l'armement de l'infanterie . Deuxième partie, Les munitions / Ministère des armées, Etat-major de l'armée de terre, Direction technique des armes et de l'instruction

Contient : La charge creuse titre 2
Les munitions de petit calibre titre 3
Les grenades à main titre 4
Les grenades à fusil titre 5
Munitions pour mortier titre 6
Les roquettes titre 7
Les roquettes additif au titre 7
Les munitions pour canons sans recul titre 8

Auteur(s) : France Direction technique des armes et de l'instruction

Autre(s) auteur(s) : France Etat-major de l'armée de terre Bureau Instruction

Editeur, producteur : [S.l.] : État-major de l'armée de terre, 1966-1983

Description matérielle : 1 vol. (pagination multiple) : ill. en noir et en coul., fig. ; 22 cm

Note(s) : Approuvé le 29 juin 1965 sous le n°9254/DTAI/INF/TT (titres 2, 4, 5, 6, 7 et 8)
Approuvé le 3 novembre 1983 sous le n°5145/DEF/EMAT/INS/IS (titre 3)

Note sur la publication, la production, etc. : Publication à feuillets mobiles

Sujet - Collectivité : France Armée. Infanterie. France Armée. Infanterie. France Armée. Infanterie.
France Armée. Infanterie. -- Règlements -- 20e siècle -- Matériel -- 20e siècle -- Armes à feu -- 20e siècle
-- Matériel de guerre -- 20e siècle

Sujet - Nom commun : Armes de guerre -- France -- 20e siècle